

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Aujourd'hui seize décembre deux mil dix-neuf, à dix-huit heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DIGEON, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. FONTENEAU, Mme BUTOR, M. TERRIER, Mme DURY, M. MENARD, Mme GUITARD, M. MALET, M. DELANDRE, M. DOOR, Mme PARÉ, Mme SCHWARTZ, M. SILLET, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, Mme BABIN, Mme LAJUS, Mme DENIS, Mme DECHAMBRE, M. NOTTIN, Mme GABRIELLE, M. GRANDJEAN, M. BOUSCAL, M. GALLINEAU, M. BOURGUIGNAT.

Ont donné délégation de vote :

- Mme JEHANNET à M. DOOR
- M. JOSEPH à Mme DURY
- Mme TICOT à Mme GUITARD
- M. SUPPLISSON à M. DELANDRE
- Mme PIQUET à M. NOTTIN
- Mme FORTIN à Mme BUTOR

Absents : M. GUILLAUME, M. BELLABES.

Mme LAJUS remplit les fonctions de secrétaire.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 06 NOVEMBRE 2019

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 06 Novembre dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

Réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum d'un million d'euros auprès du Crédit Mutuel de France.

(Arrêté n° D 19/012 reçu en Sous-Préfecture le 05/12/2019)

J'ai signé les marchés, accords-cadres et avenants suivants dans le cadre de la délégation que m'a confiée le Conseil Municipal par délibérations en date du 14 mai 2018 (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) et du 27 octobre 2014 concernant APPROLYS.

MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE

SPECTACLE SHEN YUN Du 05/04/2020

ASSOCIATION LOTUS SACRE - 77300 FONTAINEBLEAU

Montant : 2 225.00 € HT

Date de notification : 15/10/2019

RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES ARCADES DE LORRIS

Lot n° 1 -Maçonnerie, Pierre de Taille

RESTAURATION PATRIMOINE LAGARDE SA - 45140 ORMES

Montant : 205 456.92 € HT

Date de notification : 15/10/2019

Lot n°2 -Sculpture

TOLLIS Sarl - 94550 CHEVILLY-LARUE

Montant : 17 362.00 € HT

Date de notification : 15/10/2019

Lot n°3 -Restauration de sculpture

Sté SOCRA - 24430 MARSAC/L'ISLE

Montant : 55 408.35 € HT

Date de notification : 15/10/2019

Lot n°4 -Couverture

SarL LESURTEL - 49500 CHAZE SUR ARGOS

Montant : 10 695.18 € HT

Date de notification : 26/10/2019

Lot n°5 -Electricité

Sté HAMEL - 45700 MORMANT SUR VERNISSON

Montant : 14 574.00 € HT

Date de notification : 24/10/2019

TRAVAUX DE RENFORT DE CORBEAU BÉTON PARKING STE AGNÈS

Sté FREYSSINET France - 91127 PALAISEAU

Montant : 33 690.00 € HT

Date de notification : 24/10/2019

ALIMENTATION, MAINTENANCE, SONORISATION, ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE POUR 2019-2020

Sté ASEA - 45120 CHALETTE SUR LOING

Montant : 5 833.34.00 € HT

Date de notification : 21/10/2019

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA DÉMOLITION DES SILOS CAPROGA, DES ATELIERS V.N.F. ET LE CENTRE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE À MONTARGIS**Modification de Marché - Avenant n°1**

SarL Dominique CALLIET - 45200 AMILLY

Montant : 1 320.00 € HT

Date de notification : 29/10/2019

AMO POUR LA RÉHABILITATION DU SITE DE LA CHAUSSÉE

SCP d'Architecture Michel PONTAILLIER - 45 200 MONTARGIS

Montant : 21 952.00 €HT

Date de notification : 05/12/2019

MARCHÉS PASSÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES**ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE FAISABILITÉ ET PROGRAMMATION CONCERNANT LA RÉHABILITATION DES RUES NEUVES DU PÂTIS, LA TOUR DU SAULT ET DU GRENIER À SEL**

SarL INCA - 45800 SAINT JEAN DE LA RUEILLE

Montant : 9 000.00 € HT

Date de notification : 14/10/2019

INSERTION PUBLICITAIRE AFIN DE PROMOUVOIR LES ÉVÈNEMENTS ORGANISÉS PAR LA VILLE DE MONTARGIS

Sté D'EDITION LE PETIT VERSAILLAIS - 78000 VERSAILLES

Montant : 18 000.00 € HT pour 16 mois

Date de notification : 18/10/2019

FOURNITURE ET POSE D'UNE LAME DE DÉNEIGEMENT SUR VÉHICULE 3.5 T - 12V avec châssis avant

Sté EDAC - 77140 MONCOURT FROMONVILLE

Montant : 12 100.00 € HT

Date de notification : 21/10/2019

FOURNITURE ET POSE D'UNE SALEUSE SABLEUSE AUTOMATIQUE

Sté EDAC - 77140 MONCOURT FROMONVILLE

Montant : 12 481.00 € HT

Date de notification : 21/10/2019

APPELS D'OFFRES OUVERTS

Néant

**DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE
AFIN DE RECOURIR À LA CENTRALE D'ACHATS APPROLYS
(Délibération n°14-111 du 27/10/2014)**



ACCORD CADRE/MARCHÉ SUBSÉQUENT

Néant

* * *

BUDGET DE LA VILLE 2020

Le Conseil Municipal approuve le Budget Principal 2020 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **27 445 760 €** se décomposant comme suit :

 22 876 100 € pour la section de Fonctionnement
 4 569 660 € pour la section d'Investissement.

Adopté à la MAJORITÉ par 25 voix POUR et 6 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN, Mme GABRIELLE, M. GALLINEAU, M. BOURGUIGNAT).

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE POUR LA RÉALISATION DES EMPRUNTS : BILAN 2019 ET DÉLÉGATION POUR 2020
--

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu du Maire sur les emprunts contractés en 2019 :

Un emprunt a été souscrit :

C'est un emprunt de 1 000 000 € auprès du Crédit Agricole, à taux fixe de 1,31 % avec échéances trimestrielles, sur une durée de 15 ans.

Par ailleurs, l'assemblée délibérante autorise les produits de financement, pour le présent exercice budgétaire, pour un montant maximum de 1 000 000 € comme inscrit au budget.

Adopté à la MAJORITÉ par 28 voix POUR et 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2020
--

Le Conseil Municipal décide de voter, ainsi qu'il suit, le montant des subventions aux différentes Sociétés ou Associations ci-dessous dénommées, au titre de l'Exercice 2019 :

NOM des ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS MUNICIPALES 2020
CHAPITRE 920-0200-6574 - CHARGES DE PERSONNEL	
Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal	51 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 020	51 000,00
CHAPITRE 920-0242-6574 - FÊTES PUBLIQUES	
Comité des Fêtes	7 000,00
Comité Miss Montargis	2 500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0242	9 500,00

920-0251-6574 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
FNCPG-CATM	300,00
Amicale des Anciens Marins	100,00
Ass. Républicaine des Anciens Combattants du Montargois A.R.A.C	100,00
F.N.A.C.A.	200,00
Union Nationale des Combattants de Montargis	100,00
Souvenir Français	200,00
A.N.C.A.C.	100,00
Amicale des Anciens Combattants	1 000,00
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0251	2 600,00
CHAPITRE 920-048-6574 - ACTIONS EUROPÉENNES & INTERNATIONALES	
Comité de Jumelage	15 000,00
Amis de Greven	1 450,00
Amis de Crowborough	1 200,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 048	17 650,00
TOTAL CHAPITRE 920	80 750,00
CHAPITRE 922-2011-6574 - ENSEIGNEMENT	
Aux 14 écoles p/voyages de fin d'année	29 140,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 922 - 2011	29 140,00
TOTAL CHAPITRE 922	29 140,00
CHAPITRE 923-331-6574 - ACTION CULTURELLE	
Alliance Musicale	4 000,00
Les Amis du Conservatoire	1 500,00
Amis de l'Eglise Sainte-Madeleine	300,00
Photo Ciné Club du Gâtinais	2 500,00
Le Réveil de la Chaussée	3 000,00
Association Florale et Horticole du Gâtinais	150,00
Amitiés Chine Montargis	2 500,00
Musik'Air	17 500,00
Art et Culture anciennement Nouvelles Technologies	500,00
Les Vénitiens de Montargis	3 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 923 - 331	34 950,00
TOTAL CHAPITRE 923	34 950,00
CHAPITRE 924-402-6574 - CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES	
U.S.M. MONTARGIS	157 495,92
U.S.M. Rugby	42 000,00
U.S.M. Badminton	6 500,00
U.S.M.M. Section Football	104 728,96
U.S.M.M. Cyclotourisme	1 000,00
U.S.M.M. Plongée	4 500,00
U.S.M Cyclisme	3 000,00
U.S.M Handball	57 679,56
Aviron-club Montargis Gâtinais	5 000,00
Fémina	48 616,80
Modélisme Naval	110,00
Twirling Sport en Gâtinais	2 500,00
Canoë-Kayak Montargois et Vallée du Loing (C.K.M.V.L.)	1 200,00
Cercle Pasteur Gym	35 000,00
Cercle Pasteur Tir	7 000,00
Cercle Pasteur Tennis de table	3 000,00
Académie d'escrime de Montargis	15 000,00
Aide Coupons Sport	1 500,00
Echiquier du Gâtinais	300,00
AMHANDA Sport	13 000,00
Les Amazones	2 500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 924 - 402	511 631,24

CHAPITRE 925-520-657362	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	300 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 657362	300 000,00
CHAPITRE 925-523-6574	
Les restaurants du Coeur	10 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 523 - 6574	10 000,00
CHAPITRE 925-520-6574 - INTERVENTIONS SOCIALES	
Association pour le don du sang	150,00
Club des Retraités S.N.C.F.	150,00
Mouvement Vie Libre	500,00
Le Pigeon Voyageur Montargois	500,00
U.A.I.C.F.	300,00
Montargis Accueille ex A.V.F.	100,00
Secours Populaire Français	1 000,00
M.R.A.P.	100,00
Prévention routière	250,00
Union Fédérale des Consommateurs du Montargois Que Choisir	150,00
Association Groupement des Locataires CNL du Montargois	300,00
Alcool - Dépendance - Danger	300,00
Egide	500,00
Amicale du personnel du commissariat de la police de Montargis	500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 6574	4 800,00
Association des Amis des Quatre Saisons	40 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 520 - 6574	40 000,00
TOTAL CHAPITRE 925	354 800,00
CHAPITRE 928-8320-6574 – ASSOCIATION SPÉCIFIQUE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	
Loiret nature environnement	150,00
Gâtinais en transition	1 500,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 928-8320	1 650,00
TOTAL CHAPITRE 928	1 650,00
CHAPITRE 929-911-6574 - ACTION ÉCONOMIQUE	
Ass. "Promotion des Marchés de Montargis"	9 000,00
Union Commerciale de Montargis	25 000,00
TOTAL SOUS CHAPITRE 929 - 911	34 000,00
TOTAL CHAPITRE 929	34 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 046 921,24

*Adopté à la MAJORITÉ par 28 voix POUR et 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).
étant précisé que les élus se trouvant concernés par une Association n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à cette Association.*

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 2 du Budget 2019 telle qu'elle est présentée et qui s'équilibre à la somme de **110 900,00 €** pour la section de Fonctionnement.

Adopté à la MAJORITÉ par 25 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN) et 3 ABSTENTIONS (Mme GABRIELLE, M. GALLINEAU, M. BOURGUIGNAT).

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2020 : REMPLACEMENT DES MENUISERIES
EXTÉRIEURES DE L'HÔTEL DE VILLE**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2020, à hauteur de 35 % du coût des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville, estimé à 490 962,65 € HT.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER PRÉVUE À L'ARTICLE R2222-3 DU
CGCT POUR LES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS**

Conformément aux articles R. 2222-1 à R. 2222-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal décide la création de la Commission de Contrôle Financier de la commune de Montargis et fixe le nombre de conseillers municipaux composant cette commission à 7, en plus du Maire président de droit.

Il procède à la désignation des 7 membres élus de ladite commission comme suit :

- Mme Carle BUTOR, Mme Nadia GUITARD, M. Charles TERRIER, M. Philippe MALET, Mme GABRIELLE, M. NOTTIN, M. BELABBES.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT TERRITORIALE « APPROLYS » :
CHANGEMENT DE TITULAIRE**

Vu la délibération n° 14-111 du 27 octobre 2014, par laquelle la Ville de Montargis a adhéré à la centrale d'achat territoriale « Approllys » et désigné un membre titulaire et un membre suppléant pour la représenter,

Considérant qu'il contient de procéder au remplacement du membre titulaire, le Conseil Municipal désigne Madame RISPAL Céline, responsable du service de la commande publique, pour représenter la commune à l'Assemblée Générale d'APPROLYS, suppléée par Mme JEHANNET.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE LES SIGNATAIRES DU
CONTRAT DE VILLE DE L'AME 2019-2022 ET AUTORISATION À M. LE MAIRE DE LE SIGNER**

Le Contrat de Ville de l'Agglomération Montargoise relève d'une démarche de co-construction qui associe l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs des quartiers prioritaires : conseils citoyens, associations, bailleurs sociaux, entreprises, institutions, collectivités, services de l'État,...

Ainsi, chacun des partenaires concernés renouvelle ou modifie ses engagements en faveur des habitants des quartiers prioritaires, autour des principaux enjeux identifiés dans le contrat initial et répartis par pilier :

- la cohésion sociale
- le développement économique et l'emploi
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- les valeurs de la République et de la Citoyenneté
- les axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations.

Le Conseil Municipal approuve le protocole d'engagements réciproques des partenaires du Contrat de Ville de l'AME 2019-2022 et autorise le Maire à le signer.

Adopté à l'UNANIMITÉ

**APPROBATION DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE
ET AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER TOUS DOCUMENTS AFFÉRENTS**

Le **programme de réussite éducative (PRE)** est un dispositif piloté par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Il permet d'animer plus de 520 dispositifs sur l'ensemble du territoire national au bénéfice des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires de la ville, en lien étroit avec les établissements de l'éducation prioritaire, en particulier.

Le dispositif de réussite éducative s'adresse aux enfants qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il s'agit d'accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou ceux qui risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours de réussite. Les enfants de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, habitant ou étant scolarisés dans une zone urbaine sensible sont prioritairement visés par le dispositif. L'accompagnement des enfants et de leur famille se fera, avec leur accord, dans le cadre d'un projet individuel et d'un suivi inscrit dans la durée. Les parents sont associés à la démarche : ils participent à la définition et au suivi du parcours éducatif proposé à leur enfant.

Le contrat de ville de l'Agglomération Montargoise couvre quatre quartiers situés sur les communes de Châlette-sur-Loing et de Montargis. C'est pourquoi avec le soutien de la Préfecture du Loiret et des Maires concernés, il a été convenu d'un portage intercommunal cohérent avec cette géographie prioritaire.

Le Conseil Municipal approuve le PRE intercommunal et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en place.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2018 DE L'AME ET DU SMIRTOM

Conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret 2000-404 du 11 Mai 2000, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2018 de l'AME et du rapport d'activités 2018 du SMIRTOM relatif au service de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

**RAPPORTS ANNUELS DE L'AME SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS
DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT - GESTION 2018**

Conformément à la Loi n° 95-101 du 2 Février 1995 et au décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports annuels de l'AME sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2018.

**RAPPORT ANNUEL DE L'AME SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DES TRANSPORTS URBAINS - EXERCICE 2018**

Conformément à la Loi n° 95-101 du 2 Février 1995 et au décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel de l'AME sur le prix et la qualité du service public des transports urbains pour l'exercice 2018.

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ATRIUM, DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU
CRÉMATORIUM DE L'AME - EXERCICE 2018**

Conformément à la Loi n° 95-101 du 2 Février 1995 et au décret n° 95-635 du 6 Mai 1995, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2018 établi par la Société des Crématoriums de France pour la gestion du crématorium intercommunal.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - EXERCICE 2018

Conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2018 sur le prix et la qualité du service pour l'exploitation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, communiqué par le Président de l'AME.

ACTION CŒUR DE VILLE : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SOLLICITER LA BANQUE DES TERRITOIRES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la Banque des Territoire pour le cofinancement des actions ci-dessous, lancées par la ville dans le cadre de la convention cadre pluriannuelle action cœur de ville signée le 12 Octobre 2018 :

Etude relative à la réhabilitation du Centre Commercial de la Chaussée :

Montant total HT : 21 952,00 euros (26 342,40 euros TTC)

Plan de financement :

Ville de Montargis : 10 976,00 euros

Banque des Territoires : 10 976,00 euros (50 % du montant HT)

Diagnostic Territorial :

Montant total TTC : 12 000 euros

Plan de financement :

Ville de Montargis : 3 000 euros

CCI : 6 000 euros (50 % du montant TTC)

Banque des Territoires : 3 000 euros (25 % du montant TTC)

Accompagnement et sensibilisation des commerçants au numérique :

Montant total : 39 040 euros TTC

Plan de financement :

Ville de Montargis : 11 712 euros

CCI : 15 616 (40 % du montant TTC)

Banque des Territoires : 11 712 euros (30 % du montant TTC)

Adopté à l'UNANIMITÉ.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU 2 PLACE DU CHÂTEAU À MONTARGIS

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite à Imanis du local situé 2 place du Château à Montargis, pour y organiser l'hébergement des publics en difficulté, dans le cadre du déclenchement préfectoral du plan grand froid, canicule ou autre risque majeur naturel.

Adopté à la MAJORITÉ par 28 voix POUR et 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

Etant précisé que les élus se trouvant concernés par cette association n'ont pas pris part au vote.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE CHALEUR DE MONTARGIS

Par délibération du 03 Juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de résilier par anticipation le contrat de concession passé avec Montargis Energie et de mettre en place une nouvelle délégation de son service public de production et distribution de chaleur, afin d'élargir le périmètre d'action du futur délégataire et s'assurer de la compétitivité et la pérennité du service.

Au terme de la consultation lancée sous forme ouverte, le Conseil Municipal décide de confier la délégation par concession du réseau de chaleur de la Ville de Montargis à la société DALKIA, pour une durée de vingt ans à compter du 1er juillet 2020

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SÉJOUR ÉDUCATIF D'UN ENFANT MONTARGOIS SCOLARISÉ HORS ÉCOLES DE LA COMMUNE

Afin d'alléger le coût supporté par la famille, le Conseil Municipal décide de participer financièrement au séjour éducatif d'un enfant montargois scolarisé au collège R. SCHUMAN, à hauteur de 100 € qui seront versés à l'établissement scolaire concerné.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

PROGRAMMATION ET TARIFS DES ACTIVITÉS SÉNIORS 2020

La Ville de Montargis organise différentes activités, gratuites ou payantes, à l'intention des retraité(e)s de Montargis. Ainsi, Le retraité a droit, à partir de 60 ans, à une participation gratuite par an parmi les activités « au choix » proposées et cela sans conditions de revenus. Dans la mesure des places disponibles, chacun peut, en outre, participer aux autres activités « au choix », en acquittant le tarif décidé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal fixe le tarif du programme d'activités « au choix » définies pour l'année 2020 comme suit :

- ⇒ 35 € pour l'Opérette
- ⇒ 49 € pour les autres activités
- ⇒ 65 € pour les invités seniors d'autres communes

PARIS - LE PANTHÉON ET LE SÉNAT : Samedi 18 avril 2020

MEAUX : Mardi 26 mai 2020

CHAMBORD : Jeudi 4 et mardi 9 juin 2020

PROVINS : Mardi 7 juillet 2020

JOURNÉE DANS L'YONNE : Jeudi 3 et jeudi 10 septembre 2020

REPAS SPECTACLE : dimanche 18 octobre 2020 à la Salle des Fêtes

OPÉRETTE : dimanche 15 novembre 2020 à la Salle des Fêtes

COLIS DE NOËL : Distributions mardi 03 et mercredi 04 décembre 2019

COLIS DE NOËL HOSPITALISÉS : Distributions du mardi 08 au mercredi 09 Décembre 2020

REPAS DE NOËL : Vendredi 25 décembre 2020 au Foyer Émile-Cousin

et arrête le programme des activités payantes comme ci-après :

SPECTACLE SHEN YUN - PALAIS DES CONGRÈS DE PARIS : Dimanche 5 avril 2020

TARIF 112 €

LE PAYS BASQUE FRANCAIS ET ESPAGNOL : du 11 au 15 mai 2020

TARIF 759 € (+ 80 € pour chambre individuelle)

LES PLAGES DU DÉBARQUEMENT : du 20 au 22 juin 2020

TARIF 522 € (+89 € pour chambre individuelle)

DÉCOUVERTE DE NAPLES : du lundi 14 au samedi 19 septembre 2020

1 209 € (+155 € pour chambre individuelle)

AU CŒUR DE L'ALSACE : Du mercredi 30 septembre au vendredi 2 octobre 2020

414 € (+49 € pour chambre individuelle)

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

NOMINATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE « CONSERVATOIRE PATRICIA PETITBON »

Au regard des futures évolutions auxquelles le Conservatoire à rayonnement communal devra faire face dans un proche avenir, (éventuel changement de tutelle notamment, éventuel projet de nouvel établissement, renouvellement d'une partie du personnel pour cause de départ à la retraite, nouvelles labélisation et orientations pédagogiques ministérielles), il est apparu important de personnifier, de donner une identité plus précise et remarquable au Conservatoire.

Conformément à la consultation lancée auprès des équipes pédagogiques et administratives ainsi que des usagers de l'établissement, Le Conseil Municipal décide de nommer le conservatoire de musique et de danse de Montargis, conservatoire « Patricia PETITBON ».

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MISE À JOUR DU TABELAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui stipule qu'il appartient aux assemblées délibérantes de créer ou supprimer les postes après avis du Comité Technique,

Considérant qu'il convient d'adapter le nombre de postes créés au nombre de postes pourvus figurant au tableau des effectifs,

le Conseil Municipal décide de procéder aux suppressions de postes correspondantes.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DES CONGÉS DES AGENTS

Afin de se conformer à l'article 57-1° de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée qui a institué au profit des fonctionnaires territoriaux originaires des départements d'outre-mer un régime de congés dits bonifiés, la bonification consistant en un congé de 30 jours consécutifs s'ajoutant au congé annuel auquel les intéressés peuvent normalement prétendre,

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du règlement des congés relative aux congés bonifiés.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECITFS

Considérant le renouvellement de détachement d'un agent de la filière Médico-sociale au centre multi-accueil, le Conseil Municipal décide de créer 1 poste de puéricultrice de classe supérieure (soit 1 poste créé).

Adopté à l'UNANIMITÉ.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Benoît DIGEON,
Maire de Montargis,